



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Logement et à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration concernant l'Agence immobilière sociale.

L'Agence immobilière sociale (AIS), instrument de lutte contre l'exclusion sociale, joue un rôle d'intermédiaire entre des propriétaires de biens immobiliers et des ménages à revenu modeste. Cet organisme loue des logements adaptés au ménage du demandeur et paie ensuite le loyer au propriétaire du bien.

L'AIS vient d'ouvrir une nouvelle antenne « Antenne-Sud » (AIS-Sud) à Rodange. Or, une agence immobilière sociale (AIS Kordall) fonctionne déjà depuis plusieurs années dans la même commune au niveau du Syndicat intercommunal des communes du Kordall (SIKOR), regroupant les communes de Differdange, Käerjeng, Pétange et Sanem. Elle est également soutenue par le gouvernement et a la même finalité que l'AIS-Sud, à savoir la viabilisation sociale de logements vides.

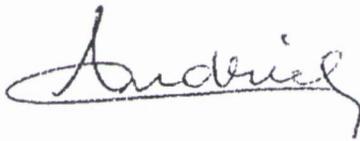
Lors de l'inauguration de l'Antenne Sud de l'AIS, le ministre du Logement a d'ailleurs mis en évidence l'importance du partenariat du gouvernement avec l'AIS et les communes ainsi que la complémentarité dans leurs actions.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Logement et à Madame la Ministre de la Famille.

- Le Syndicat intercommunal des communes du Kordall (SIKOR) a-t-il été informé et consulté au préalable de l'intention de l'installation d'une AIS supplémentaire à Rodange ?
- Selon quels critères le choix du site s'est fait et dans ce contexte, sachant que l'Etat est propriétaire de l'immeuble, le gouvernement a-t-il une stratégie de réaffectation des immeubles étatiques?
- Quels autres sites avaient été envisagés?
- Quelle plus-value Madame et Monsieur le Ministre entrevoient-ils dans le fait d'établir les deux initiatives à même objet dans une même commune, tant pour les propriétaires que pour les locataires?

- Le gouvernement envisage-t-il d'engager des pourparlers en vue d'une fusion éventuelle des deux agences immobilières sociales installées à Rodange, tel que rapporté par voie de presse?
- Le Gouvernement entend-il soutenir la création d'antennes supplémentaires AIS dans d'autres régions du pays?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Sylvie Andrich-Duval

Députée



Jean-Marie Halsdorf

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Luxembourg, le 09 JUIN 2017



Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:
Jérôme KRIER
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2017-2978-lettrans-RepMin_SCL-CHD_08-06-2017.doc/2017-JK

Concerne: Question parlementaire n°2978 du 10 mai 2017 posée par les Honorables Députés Sylvie ANDRICH-DUVAL et Jean-Marie HALSDORF concernant l'Agence immobilière sociale.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 11 mai 2017 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente la réponse commune du Ministre du Logement et du Ministre de la Famille et de l'Intégration à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement

Marc HANSEN

Réponse commune du Ministre du Logement et du Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°2978 du 10 mai 2017, posée par les Honorables Députés Sylvie ANDRICH-DUVAL et Jean-Marie HALSDORF concernant l'Agence immobilière sociale (AIS).

En premier lieu, nous tenons à saluer les efforts entrepris aussi bien par l'AIS Kordall que par l'AIS en matière de mise à disposition de logements abordables et nous soulignons que la collaboration avec ces deux acteurs est plus que fructueuse.

Ensuite, il y a lieu de préciser d'emblée que l'AIS-Sud qui vient d'ouvrir à Rodange ne constitue pas une nouvelle Agence immobilière sociale à part entière, mais qu'il s'agit d'une antenne décentralisée couvrant ses activités du Sud du pays. L'objectif de cette décentralisation est d'être au plus près des bénéficiaires, aussi bien des propriétaires que des ménages louant les biens auprès de l'AIS. L'AIS, qui est active sur l'ensemble du territoire, disposait déjà de logements dans la région sud du pays avant la création de l'AIS Kordall.

Établir deux initiatives à même objet dans une commune constitue une plus-value; en effet, le problème du manque de logements à des prix abordables nécessite l'intervention d'une multitude d'acteurs différents. Ainsi, à côté de l'AIS, il existe encore d'autres associations qui sont actives dans cette région, telle que l'asbl Ennerdach qui a son siège à Differdange. Celle-ci loue également des biens à des ménages se trouvant dans le besoin.

Dans d'autres régions du pays, des institutions qui font un travail similaire, sont en train de voir le jour, à l'image de « House-Care » dans le canton de Redange ou encore une initiative prise par la commune de Diekirch. Ces initiatives contribuent toutes à assouplir la situation tendue sur le marché du logement locatif et le Gouvernement ne peut qu'encourager chacune d'entre elles qui desservent souvent des clientèles bien spécifiques. Cette complémentarité entre les différentes actions est sans aucun doute bénéfique, comme le mentionnait entre autre le président de la Fondation pour l'Accès au Logement lors de son discours d'inauguration de l'AIS-Sud. A cette occasion, il qualifiait même d'incompréhensible la polémique autour d'une concurrence éventuelle entre les différents acteurs.

Il est en outre surprenant de constater que les Honorables Députés s'enquièrent auprès de deux ministres s'ils envisageraient d'engager des pourparlers en vue d'une fusion éventuelle des deux agences immobilières. Les Honorables Députés ne sont quand même pas sans savoir qu'au Luxembourg l'autonomie communale est un acquis bien ancré et qu'il n'appartient pas aux membres du Gouvernement de pousser un syndicat intercommunal vers une fusion. Il en est de même pour la Fondation pour l'Accès au Logement, qui est un établissement d'utilité publique et qui, à part des conventions qui la lie à l'Etat et des obligations et droits qui en résultent, est libre et responsable de prendre en toute autonomie ses décisions et ne peut pas être forcé par le gouvernement à fusionner ses activités avec celles d'un autre acteur. Pour les raisons

de compétence exposées ci-avant, il nous est également impossible de vous fournir les informations si les deux acteurs se sont parlés préalablement à l'implantation et nous recommandons aux Honorables Députés de s'adresser directement aux responsables communaux et aux responsables de l'AIS pour pouvoir obtenir les informations demandées.

En général, il reste à mentionner que le Gouvernement est très satisfait du partenariat qu'il entretient avec l'AIS, qui est un acteur dynamique entre autre en raison de son autonomie qui lui est allouée et nous accompagnerons de façon constructive les prochaines démarches, aussi bien de l'AIS que de l'AIS Kordall que celles de tout autre acteur actif dans ce domaine.